

Ils sont gérés par la Communautés de communes le Grésivaudan.

Quels sont les jours de collecte et les consignes de tri sur chaque commune ? Où se situent les [déchettes du territoire](#) et quels types de déchets peut-on y déposer ? Comment [se procurer un bac ou un composteur](#) ? Quel est le point d'apport volontaire le plus près de chez vous ? Retrouvez [ici](#) toutes les informations pratiques concernant la collecte et le traitement des déchets.

L'Art du tri

Chaque habitation de Goncelin doit disposer de 2 bacs distincts. Un bac vert, gris ou marron pour les ordures ménagères. Les habitants peuvent se le procurer au Siciomg :

- Bac 140 Litres : 44€
- Bac 240 Litres : 55€
- Bac 340 Litres : 98€
- Bac 660 Litres : 230€

Puis un bac bleu pour le tri selectif qui est mis à la disposition gratuitement par la Communauté de communes le Grésivaudan. Le bac bleu appartient à l'habitation, il ne peut pas être déménagé.

Petit rappel : les déchets ménagers doivent être rassemblés dans des sacs fermés avant d'être

déposés dans le bac.



Petit rappel : les déchets recyclés doivent être déposés en vrac dans la poubelle bleue et surtout pas dans des sacs plastique.



Un petit geste pour l'homme, un grand pas pour la planète!